

# DEUX OPTIONS DE COUVERTURE POSSIBLES

AVANTAGES	TOUS RISQUES PANTAENIUS	TOUS RISQUES PANTAENIUS ESSENTIEL
Police Tous Risques	✓	✓
Valeur agréée fixée d'un commun accord valable pendant tout la durée de vie du contrat ; en cas de perte totale, cette valeur vous sera intégralement remboursée	✓	✓
Vol du navire	✓	✓
Tempête et cas de force majeure	✓	✓
Moteur(s)	✓	✓
Couverture annuelle à flot comme à terre, sans coûts supplémentaires et sans obligation de remiser le bateau à sec durant certaines périodes de l'année	✓	✓
Numéro d'urgence en cas de sinistre disponible 24H/7J, géré en interne par notre équipe	✓	✓
Non application de la franchise en cas de perte totale	✓	✓
Transport sur remorque par voie terrestre, fluviale ou par ferry	✓	✓
Dommages partiels remboursés à neuf, sans application de vétusté	✓	✗
Franchise en cas de : vol avec effraction, incendie, frais d'inspection après talonnage, sauvetage et remorquage, assistance en cas d'urgence, frais d'hébergement	Non appliquée	Appliquée
Doublement de la franchise en cas de talonnage/collision	Non appliquée	Appliquée
Frais d'assistance en cas de remorquage	Jusqu'à 5 000 EUR	Jusqu'à 2 500 EUR
Transport des pièces de rechange	✓	✓
Frais de logement, voyage retour ou location d'un navire de remplacement en cas d'inhabitabilité suite à un sinistre couvert	75 EUR par jour/ personne, maximum 2 500 EUR	50 EUR par jour/ personne, maximum 1 250 EUR
Effets personnels	2% avec un maximum de 5 000 EUR, maximum 500 EUR par objet	1% avec un maximum de 2 500 EUR, maximum 250 EUR par objet

# DEUX OPTIONS DE COUVERTURE POSSIBLES

AVANTAGES	TOUS RISQUES PANTAENIUS	TOUS RISQUES PANTAENIUS ESSENTIEL
Gréement dormant et courant (mâts, bôme, espars, voiles, etc.) et moteur(s) si propulsion principale	Couvert à 100% de la valeur assurée	Couvert, mais limité à 25% de la valeur assurée
Participation aux régates de club et locales	✓	Non couvert mais disponible en option
Décoloration et éraflures	✓	✗
Pertes ou dommages résultant d'un défaut d'entretien, d'une détérioration progressive ou d'un état d'innavigabilité	✓	✗
Pertes et dommages consécutifs résultant d'un vice propre ou d'un défaut de conception ou de construction, de l'usure normale ou la corrosion, de la rouille, de l'électrolyse ou de la vétusté	✓	✗
Pertes et dommages causés par des dommages non réparés ou par une mauvaise réparation	✓	✗
Pertes ou dommages résultant d'un dysfonctionnement d'un équipement du navire ou si la personne en charge du navire n'est pas capable d'utiliser ledit équipement	✓	✗
Risque de confiscation, grève et guerre	Disponible en option	Disponible en option
Extension pour usage location avec et/ou sans skipper	Disponible en option	Disponible en option
Pertes et dommages résultant d'un détournement ou d'une fraude	Disponible en option	✗